



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 63280

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les postes destinés à la promotion des techniques de l'information et de la communication, ainsi qu'aux postes destinés aux projets de coopération et d'ingénierie de l'université de Corse. Lors de sa visite en Corse, le 30 mai 2003, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, M. Nicolas Sarkozy, avait publiquement annoncé en présence du président du Conseil exécutif, du président de l'assemblée de Corse, du recteur, ainsi que des trois conseils de l'université réunis en formation plénière, que, s'agissant de tels postes, le ministère en charge de l'enseignement supérieur était d'accord sur le principe d'une douzaine de postes en plus. À ce jour seul cinq postes ont été attribués. Il demande si le Gouvernement a pris les dispositions afin que l'ensemble des postes promis soit attribué dans les meilleurs délais à l'université de Corse.

Texte de la réponse

La convention d'application signée le 22 juillet 2005 prévoit que les moyens accordés de 6 postes IATOS s'ajoutent à ceux annoncés au titre des mesures d'appui logistique (12 postes, dont 3 déjà octroyés).

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63280

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3975

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9099